FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE RHONE ALPES DU SPORT AUTOMOBILE

****

41° RALLYE AIN-JURA

PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (PEA)

European Rally Trophy Zone Alpine

Championnat de France des Rallyes 2° Division

Coupe de France des Rallyes COEF. 4

Les 11 et 12 mai 2018

GUIDE DU RALLYE

Une Organisation de
l'Association Sportive Automobile

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
ESCA
PLASTICS VALLEE
OYONNAX

Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. : 04.74.73.84.72. Portable : 06.76.29.20.62

SOMMAIRE

	Pages
1. BIENVENUE - HISTORIQUE - PRESENTATION	**3**
1.1. Mot de bienvenue du Président	*3*
1.2. Historique	*4*
1.3. Présentation	*4*
1.4. Palmarès	*5*
2. COORDONNEES DE L'ORGANISATION	**6**
2.1. Coordonnées permanentes	*6*
2.2. Contacts	*6*
2.3. Coordonnées de la Permanence du Rallye	*6*
2.4. Coordonnées du Centre Média	*6*
3. PROGRAMME	**7**
3.1. Programme avant la semaine du Rallye	*7*
3.2. Programme durant la semaine du Rallye	*8*
4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS	**9**
4.1. Titres pour lesquels le Rallye compte	*9*
4.2. Critères d'acceptation des engagements	*9*
4.3. Liste des droits d'engagement	*9*
4.4. Paiement des droits d'engagement	*10*
5. VERIFICATIONS	**10**
6. PARC D'ASSISTANCE	**10**
7. RECONNAISSANCES	**13**
7.1. Autocollants	*13*
7.2. Carnets de reconnaissances	*13*
7.3. Programme	*13*
7.4. Rappel extrait réglementation FFSA Rallye article 6.2	*13*
8. MEDIAS	**15**
8.1. Contacts	*15*
8.2. Procédure d'accréditation	*15*
9. HOTELS	**16**
10. LISTES DES INFORMATIONS ET SERVICES UTILES	**17**

CE DOCUMENT N'A PAS DE POUVOIR REGLEMENTAIRE - A TITRE INFORMATIF UNIQUEMENT.

1. HISTORIQUE - PRESENTATION

1.1 MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT

BIENVENUE AU RALLYE AIN-JURA

Oyonnax – Haut Bugey – Ain – Rhône-Alpes

Chers amis,

Toute l'équipe d'organisation a le plaisir de vous accueillir et vous souhaite un agréable séjour.

La réussite de l'épreuve dépend maintenant en grande partie de vous.

Nous vous faisons confiance et d'avance nous vous remercions pour le sérieux de votre prestation.

L'accueil chaleureux que nous réservent toutes les collectivités locales repose sur un souci constant de sécurité.

A tous, pilotes, officiels, bénévoles ou public nous vous demandons de respecter les règles d'une grande fête sportive

Hervé BESSON

Président de l'ASA ESCA Plastics Vallée

1.2 BREF HISTORIQUE

Association Sportive Automobile ESCA – Plastics Vallée

Association loi 1901 affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile, l'ESCA (Ecurie Savoie Compétition Automobile) est née dans les années 60, fondée par une poignée d'ancien membre de l'Asac du Mont-Blanc, d'où son nom. L'association est membre du Comité Départementale Olympique et Sportif et agrée Jeunesse et Sport.
Les licenciés se sont exprimés en tant que Pilote ou Coéquipier dans la plupart des disciplines du Sport Automobile :

- Majorité en Rallye Nationaux, Régionaux et Championnat de France
- Mais aussi : Course de côte, Slaloms, Circuit, Véhicules Historiques, Terre et Rallye Raid…

Une écurie est affiliée à l'ASA ESCA : l'Ecurie du Pays de Gex.
L'Asa Esca a délivré environ cent cinquante licences en 2011. La place laissée vacante par le Rallye Régional des Plastiques est utilisée par une écurie affiliée à l'association pour l'organisation d'un Slalom mi-avril.

Elle prend son siège définitif à Oyonnax au début des années 70.
A l'époque organisatrice de Slaloms et de Courses de côte, elle franchit le cap du rallye automobile en 1976 avec le 1° Rallye Ain-Jura, et l'appui d'un partenaire de 1er plan avec ICI France, l'Ain-Jura atteindra rapidement le Championnat de France des Rallyes 2°Division. Il quittera ce championnat pour des raisons de répartition géographique des épreuves en Rhône-Alpes.
Parallèlement l'Esca aura à son calendrier l'organisation du Rallye Régional des Plastiques, qui restera un réel succès populaire jusqu'à sa 14° et dernière édition en 1997. Son organisation a été mise en suspend pour permettre aux membres de l'association de concentrer leurs efforts sur le Rallye Ain-Jura, efforts largement récompensés :

ACCES A LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 1° DIVISION…

Le rallye retrouve ses lettres de noblesse en accédant à la 1°Division … ultime épreuve nationale avant l'admission dans le cercle très fermé de la dizaine d'épreuves du Championnat de France des Rallyes.

2013 : Organisation de la Finale de la Coupe de France des Rallyes.
2015 : Retour du Championnat de France 2° division
2017 : Epreuve comptant pour l'EUROPEAN RALLY TROPHY ZONE ALPINE

1.2 PRESENTATION

Le 41ème RALLYE AIN-JURA représente un parcours total de 330.950 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 144.790Kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1	HAUT BUGEY	1.000 km (nouvelle ES)
ES 2	LAC GENIN	9.600 km (rallongé / 2017)
ES 3-5-7	CHEMIN DE LA GUERRE-GIRON	21.260 km (idem 2017)
ES 4-6-8	LE POIZAT- LACHAT-BRENOD	23.470 km (idem 2017)

Quatre épreuves spéciales différentes : 55.330 km facile à reconnaître.

L'ordre de départ de la 2°étape se fera dans l'ordre du classement partiel à l'issue de la 1°étape.

(Le chronométrage sera effectué au 1/10 de secondes avec cellules aux départs et arrivées.)

1.3 PALMARES

1976	VERCHERE	GRASSET	Alpine A110
1977	VINCENT	CALVIER	Fiat 131 Abarth
1978	SALVY	LANDRY	Porsche 911 2.7l
1979	KRUCKER	LOVEY	Porsche 911 3.0l
1980	TODESCHINI	DEBAILLEUX	Porsche 911 SC
1981	TEILHOL	TEILHOL	Porsche 911 SC
1982	SAU	ALBIS	Renault 5 Turbo
1983	NANTET	CHAPUIS	Renault 5 Turbo
1984	HOFFNER	SIEFFERT	Renault 5 Turbo
1985	GIRARDON	MICHEL	Renault 5 Turbo
1986	DE MEYER	CHOMPAUX	Renault 5 Turbo
1987	RIGOLLET	BATHELOT	Ford Sierra Cosworth
1988	RIGOLLET	BATHELOT	Ford Sierra Cosworth
1989	RIGOLLET	BATHELOT	Ford Sierra Cosworth
1990	TASSO	RANCHOUX	Ford Sierra Cosworth
1991	TASSO	RANCHOUX	Ford Sierra Cosworth
1992	VERNET	BOUZAT	Peugeot 309 16S
1994	DESBROSSES	TAVERNON	Ford Sierra Cosworth
1995	GRANDJEAN	MAUFFREY	BMW M3
1996	PEZZUTTI	MURCIA	Ford Escort Cosworth
1997	VOIRIN	PEYRARD	Ford Escort Cosworth
1998	GALPIN	DELBECQUE	Renault Megane Maxi
1999	AEBI	AEBI	Peugeot 306 Maxi
2000	IPPOLITI	CLEVENOT	Subaru WRX
2001	IPPOLITI	CLEVENOT	Subaru WRX
2002	NANTET	BURLET	Porsche 911 SC
2003	NANTET	DERRIEN	Porsche 911 SC
2004	NANTET	BURLET	Porsche 911 SC
2005	GHERARDI	DI LULLO	Renault Clio Maxi
2006	GROHENS	DESIRE	Peugeot 206 WRC
2007	GHERARDI	AUGIER	Peugeot 306 Maxi
2008	SNOBECK	JOUET	Peugeot 307 WRC
2009	SNOBECK	MONDESIR	Peugeot 307 WRC
2010	GHERARDI	AUGIER	Peugeot 306 Maxi
2011	NANTET	BELLEVILLE	Porsche 996 Cup GT3+
2012	NANTET	PERRIN	Porsche 997 GT3+
2013	GHERARDI	AUGIER	Ford Fiesta RRC
2014	GHERARDI	DI LULLO	Citroën DS3 WRC
2015	GHERARDI	DI LULLO	Citroën DS3 WRC
2016	ANCIAN	MERCIER	Peugeot 207 S2000
2017	ANCIAN	VITRANI	Ford Fiesta R5

2. COORDONNEES DE L'ORGANISATION

2.1. Coordonnées permanentes de l'organisateur administratif et technique :

ASA ESCA PLASTICS VALLEE

Adresse postale : Maison des Associations
34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. / Fax 04.74.73.84.72 - Portable 06.76.29.20.62

Adresse du Site : **www.rallyeainjura.com**

Adresse Email : ***contact@asa-esca.com***

Permanence : le mercredi de 18h00 à 19h30

2.2. Contacts

Président de l'ASA	Hervé BESSON
Secrétaires	Rachel CURTET Adjointe : Véronique TRONCHET
Trésoriers	Michel ODOBEL - Adjointe : Marie TABOURIN
Directeur de course	Patrick BOUTEILLER
Chargés des Relations concurrents	Marie-Line EYERMANN (responsable), Gérard BERTRAND, Gérard TEXIER et Gérard LEGIOT
Responsable des parcs	Laurent VERRIERE Adjoints : G. et N. MACHETTE
Chargé des Relations avec les Médias	Gilles GAILLARD et Olivier FOSSAT
Responsable de la Mise en Place	Alain BEUQUE, Julien DARMES et Margaux VERCHERE
Signalétique et implantations	Romain BECK, Jean-Pascal BESSON, Christophe CHAVIN, Christophe COURVILLE, Margaux DARMES, José DE SA, Jean-Marc ESCANDE, Ludovic GHERARDI, Louis GRASSET, Régis MARQUEYROL, Jean-Paul MARTINAND, Marie TABOURIN, Véronique TRONCHET

2.3. Coordonnées de la Permanence du Rallye

Une permanence sera assurée pendant le mois précédant le Rallye,
de 18h00 à 19h30 les mardi, mercredi et jeudi.
Maison des Associations - 34, Rue Paradis - 01100 OYONNAX
Points GPS : Lat. N 46°15'.42.0'' – Long. E 005°39'.23.2''

Du Vendredi 11 au Samedi 12 septembre 2018, durant toute la durée du Rallye
VALEXPO OYONNAX - 01100 OYONNAX
Points GPS : Lat. N 46°15'.40.0'' – Long. E 005°38'.51.4''

2.4. Coordonnées du Centre Média

Du Vendredi 11 au Samedi 12 mai 2018: Valexpo à Oyonnax

3. PROGRAMME

3.1. Programme avant la semaine du Rallye

Date	Activité	Emplacement
Lundi 05.03.2018	Parution du règlement particulier et ouverture des engagements	www.rallyeainjura.com
Jeudi 05.04.2018 à 19:00	Conférence de presse de présentation du rallye et du parcours	Brasserie La Réserve 88 cours de Verdun 01100 OYONNAX
Lundi 09.04.2018	Publication Road book, Rallye Guide 2 et Cartes du parcours	www.rallyeainjura.com
Lundi 30.04.2018-24:00	Clôture des engagements pour les rallyes International et National.	www.rallyeainjura.com
Vendredi 04.05.2018 à 20:00	Publication du plan d'implantation du parc d'assistance.	Courriel à contact@asa-esca.com
Vendredi 04.05.2018 à 21:00	Publication de la liste des engagés	www.rallyeainjura.com
Samedi 05.05.2018 de 08:00 à 16:00	Vérifications des documents obligatoires (voir article 10) et remise de l'itinéraire, du Road-book, plan des ES, ramassage des systèmes de suivi pour les reconnaissances et pour la sécurité en rallye, etc. aux équipages régulièrement inscrits.	Brasserie La Réserve 88 cours de Verdun 01100 OYONNAX Tél. 33 (0)4 74 73 44 84
Dimanche 06.05.2018 de 08:00 à 13:00	Vérifications des documents obligatoires (voir article 10) et remise de l'itinéraire, du Road-book, plan des ES, ramassage des systèmes de suivi pour les reconnaissances et pour la sécurité en rallye, etc. aux équipages régulièrement inscrits.	
Samedi 05.05.2018 et dimanche 06.05.2018 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 22:00	Reconnaissances de toutes les ES. 3 passages maximum par équipage et par ES	Selon Road-book

3.2. Programme durant la semaine du rallye

Date	Heure	Activité	Emplacement
Jeudi 10.05.2018	08:00-16:00	Vérifications des documents obligatoires (voir article 10) et remise de l'itinéraire, du Road-book, plan des ES, ramassage des systèmes de suivi pour les reconnaissances et pour la sécurité en rallye, etc. aux équipages régulièrement inscrits.	Brasserie La Réserve 88 cours de Verdun 01100 OYONNAX
	09:00-12:00 13:30-22:00	Reconnaissances de toutes les ES. 3 passages maximum par équipage et par ES	Selon Road-book
	19:30	Présentation officielle et apéritif officiel	Brasserie La Réserve 88 cours de Verdun 01100 OYONNAX
Vendredi 11.05.2018	08:00-12:00	Vérifications des documents obligatoires (voir article 10) et remise de l'itinéraire, du Road-book, plan des ES, ramassage des systèmes de suivi pour les reconnaissances et pour la sécurité en rallye, etc. aux équipages régulièrement inscrits.	VALEXPO 88 cours de Verdun 01100 OYONNAX
	09:00-15:00	Reconnaissances de toutes les ES. 3 passages maximum par équipage et par ES	
	11:00	Ouverture du parc d'assistance	
	14:00	Ouverture du guichet d'accueil et distribution du matériel et documents Accréditation des médias	
	13:30-17:30	Vérifications des voitures. L'horaire sera remis aux équipages lors des vérifications des documents	
	15:00	Réunion sécurité + Briefing véhicules officiels - Réunion des chronométreurs	
	17:00	Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs. Les horaires des autres réunions seront fixés par les Commissaires Sportifs.	
	17:30	Conférence de Presse	
	18:00	Publication de la liste des équipages admis au départ et de l'ordre et des heures de départ de l'Etape	
	20:00	Départ du Rallye	
	22:06	Arrivée de l'Etape 1	
Samedi 12.05.2018	00:30	Publication résultats 1ère Etape - ordre et heures de départ de la 2ème Etape	VALEXPO 88 cours de Verdun 01100 OYONNAX
	08:45	Départ de la 2ème Etape	
	19:36	Arrivée du Rallye	
	19:36	Remise des prix sur le podium d'arrivée	VALEXPO
	Dès 19:36	Vérifications techniques finales	ALAIN-PNEU - POINT S 53, cours de Verdun 01100 OYONNAX
	21:00	Publication du classement final provisoire du rallye	VALEXPO 88 cours de Verdun 01100 OYONNAX

4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS

4.1. Titres pour lesquels le Rallye compte

* L'European Rally Trophy zone Alpine
* La Championnat de France des Rallyes 2ème division
* La Coupe de France des Rallyes – **COEF. 4**
* Le Championnat du Comité Régional Rhône-Alpes
* Le Challenge de l'ASA ESCA Plastics Vallée

4.2. Critères d'acceptation des engagements

Toute personne qui désire participer au Rallye AIN-JURA, doit adresser la demande d'engagement (annexe), dûment complétée, jusqu'au 30 Avril 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

ASA ESCA PLASTICS VALLEE
34, rue Paradis – 01100 OYONNAX
Tél. 04.74.73.84.72 - Portable 06.76.29.20.62 - email : contact@asa-esca.com

Les inscriptions doivent être faites sur le site internet **www.rallyeainjura.com** et doivent être validées avant la date de clôture des engagements. L'heure de départ inscrite par le système informatique sur l'inscription fera foi. Si le Bulletin d'Engagement est envoyé par fax ou par email, il est obligatoire qu'une copie conforme, dûment signée, soit envoyée à l'organisation.

Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors des vérifications administratives.

Pour être acceptée, la demande d'engagement doit être accompagnée du montant total des droits d'engagement.

Le nombre d'engagés est fixé à 150 véhicules maximum pour les trois rallyes.

Le Comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye, les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires et une plaque ou adhésif «Assistance».

4.3. Liste des droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative de l'organisateur (art. 6.3) :
  600 Euros incluant le système de géolocalisation VDS Racing avant le lundi 30 avril 2018 à 24:00 h
- sans la publicité facultative de l'organisateur (art. 6.3) :
  1200 Euros incluant le système de géolocalisation VDS Racing avant le lundi 30 avril 2018 à 24:00 h

Pour les licenciés 100% ASA ESCA Plastics Vallée : 500€ ou 50% ASA ESCA Plastics Vallée : 550 € incluant le système de géolocalisation VDS Racing

4.4. Paiement des droits d'engagement

Les droits d'engagement sont à verser comme suit (virement, chèque à l'ordre de l'ASA ESCA Plastics Vallée ou espèces) :

ASA ESCA Plastics Vallée 34 rue Paradis 01100 OYONNAX, France
Banque : CCM OYONNAX
IBAN FR76 1027 8073 2300 0200 7480 111 BIC CMCIFR2AXXX

Les concurrents qui désirent recevoir une facture pour les droits d'engagement doivent envoyer leurs détails de facturation à : contact@asa-esca.com

5. VERIFICATIONS

Vérifications des documents obligatoires :
Elles auront lieu lors de la remise du road-book à la Brasserie La Réserve à côté de VALEXPO 88 Cours de Verdun à Oyonnax. Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :
- Permis de conduire en cours de validité,
- Licence valable pour l'année en cours,
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissance, etc…).
Les équipages devront présentés au H -10 (avant le départ du rallye) auprès des relations-concurrents les originaux de leurs permis de conduire et de licences.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :
Les horaires de convocation seront diffusés sur le site internet du rallye (www.asa-esca.com).
Elles auront lieu le vendredi 11 mai 2018 de 13h30 à 17h30 y compris les VHC à Valexpo 88 Cours de Verdun à Oyonnax suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité etc…) avant de passer aux vérifications.
Le respect des horaires est impératif (pas de pointage en avance ni en retard sous peine des pénalités prévues au § V. A. des prescriptions générales).
A l'issue des vérifications, les voitures seront réunies dans un parc de départ à l'extérieur de Valexpo.
Les vérifications finales seront effectuées au garage : ALAIN-PNEU - POINT S - 53, cours de Verdun à Oyonnax - Tél.: 04.74.73.51.88. Le taux horaire de la Main d'œuvre est de 60.00 euros TTC par heure.

Les vérifications des documents et des voitures se dérouleront à **Valexpo à Oyonnax**.
Points GPS : Lat. N 46°15'.40.3'' – Long. E 005°38'.42.3''

6. PARC D'ASSISTANCE

Durant le rallye, le Parc d'Assistance sera situé à Valexpo 88 cours de Verdun 01100 Oyonnax
Tél. 04 74 77 35 96 Fax. 04 74 77 39 41 valexpo@oyonnax.fr - www.oyonnax.fr
Coordonnées GPS : Lat. N 46°15'.40.0'' - Long. E 005°38'.51.4'' - Surface : asphalte
Heure d'ouverture du parc d'assistance : vendredi 11 mai à 11h00. Le plan d'implantation final sera disponible au bureau du Rallye, le lundi 5 mai et sur notre site internet.

L'assistance sera interdite en dehors du Parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire (Road-book).
A l'extérieur de celui-ci, toute réparation ou tout ravitaillement ne pourra être effectué que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage et sans aucune aide extérieure. Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un observateur circulant sur et dans le sens de l'itinéraire du rallye.
La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des ***juges de faits*** et toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à **l'exclusion**.
A l'exception des membres du collège du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye ainsi que dans les additifs sont déclarés compétents en tant que «juges de faits» pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques; assistance; itinéraire du rallye; comportement antisportifs; etc.
Seul le véhicule portant le sticker numéroté «Assistance» (à coller en haut du pare-brise - côté passager) sera autorisé dans le parc d'assistance.
Les équipages se verront remettre, à la prise du road-book, les différents laisser-passez et badges leur permettant d'accéder au site du rallye le jour de la manifestation. L'accès aux parcs et parkings y sera strictement règlementé.
La surface par concurrent est calculée pour 49 m² par voiture ou 98m² pour 2 voitures. Aucune surface supplémentaire ne sera autorisée.
Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans le parc d'assistance.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :
- de tenir à proximité immédiate **et de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course d'une bâche (3mx5m minimum) étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous chaque véhicule d'assistance d'une bâche sous la partie mécanique,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Critères environnementaux dans le Parc d'Assistance
La vidange des eaux usées, le lavage des voitures et le piquetage au sol sont interdits sur le Parc d'Assistance. Toute infraction sera rapportée aux Commissaires Sportifs qui pourront infliger des pénalités.
L'impact du Rallye sur l'environnement est une des priorités majeures de l'organisateur. Comme chaque année un bilan des émissions de gaz à effet de serre du rallye sera établi. A cet effet nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire figurant en annexe et le remettre au bureau du rallye avant le samedi 12 mai 22h.

Règles

Seuls les véhicules identifiés « Service » peuvent accéder au Parc d'Assistance.
Leur circulation dans les voies réservées aux concurrents est interdite à partir de 15 minutes avant l'heure de pointage du premier concurrent au « CH sortie parc fermé » jusqu'à l'heure de pointage du dernier concurrent au « CH sortie parc d'assistance ». Les véhicules identifiés « Service » ne peuvent stationner qu'à l'intérieur de la surface réservée pour le concurrent dans le Parc d'Assistance. Tout véhicule stationnant hors des zones qui lui sont autorisées et en-dehors des plannings et horaires prescrits sera immédiatement enlevé.
La vitesse de circulation dans le parc d'assistance sera contrôlée : **30 km/h maxi** (concurrents et ayants droit)

Démontages :

Par mesure de sécurité, les opérations de démontage des structures d'assistance des concurrents au Parc d'Assistance le samedi 12 mai ne pourront commencer qu'à partir de 20h00, lorsque le public aura été évacué de la zone d'assistance. Toute équipe en infraction se verra infliger une pénalité financière. En cas d'abandon en cours de rallye, le team du concurrent concerné doit demander l'autorisation de démontage au Responsable du Parc d'Assistance Principal.

Services disponibles au Parc d'Assistance (Valexpo)

- Eclairage général du parc
- Toilettes public
- Conteneurs poubelles et ramassage des déchets
- Gardiennage général du parc 24h/24
- Récupérateurs d'huiles usagées

Zone de ravitaillement

Il n'y aura pas de zone de ravitaillement en dehors des parcs d'assistance. Les voitures devront pouvoir parcourir environ 100.480 km dont 44.730 en ES. Aucune dérogation ne sera accordée. Seul le carburant conforme à l'annexe J art. 252.9 est autorisé.

Tous les concurrents doivent uniquement s'approvisionner en carburant dans la zone de **ravitaillement située à la sortie du parc d'assistance de Valexpo.**

Dans cette zone, toute forme d'assistance est interdite sauf, le ravitaillement en carburant de la voiture. Toutes mesures nécessaires doivent être prises pour éviter des renversements ou l'échappement d'émanations de gaz. Aucun bidon ou fût ne peut rester sans surveillance dans la zone de ravitaillement.

Il est interdit d'utiliser un véhicule à moteur pour le transport du carburant entre le parc d'assistance et la zone de refuelling.

L'équipage peut rester dans le véhicule durant le ravitaillement mais devra décrocher la boucle du harnais de sécurité.

Pour accéder à la zone de ravitaillement chaque membre de l'équipe d'assistance (maximum de deux) devra porter le badge "assistance" et il est recommandé que ceux-ci portent des vêtements résistants au feu. !! (Au minimum une combinaison type mécano devra être portée pour accéder à ces zones. Les bidons devront être obligatoirement en fer, les jerricans en plastique sont interdites.)

7. RECONNAISSANCES

7.1. Autocollants

Les concurrents recevront des numéros de reconnaissances qui devront être apposés sur les vitres de la voiture de reconnaissances.

7.2. Carnets de reconnaissances

Les carnets de reconnaissances seront remis en même temps que le carnet d'itinéraire (à la Brasserie « La Reserve » (à proximité de Valexpo) - 88 cours de Verdun - 01100 OYONNAX - Tél. 04 74 73 44 84), les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur le carnet de pointage les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans les ES). Des contrôles seront effectués, l'absence de pointage serait considérée comme infraction. Les carnets de reconnaissance sont à remettre lors des vérifications administratives.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.
- de ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.
- de respecter une vitesse modérée.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives (pouvant aller jusqu'à départ refusé) seront appliquées conformément au Règlement Standard des Rallyes, sans que les contrevenants puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement. Sera considéré comme fraude avérée le refus de s'arrêter à la demande d'un contrôleur de l'organisation, lequel sera porteur d'un badge identifié qu'il sera tenu de présenter à la demande des pilotes.
Pendant les reconnaissances n'est autorisé à bord que les deux seuls membres de l'équipage.

7.3. Programme

Les reconnaissances auront lieu :

Samedi 2 septembre	***de 9h à 12h et 13h30 à 22h***
Dimanche 3 septembre	***de 9h à 12h et 13h30 à 22h***

Jeudi 7 septembre	***de 9h à 12h et 13h30 à 22h***
Vendredi 8 septembre	***de 9h à 15h***

Le panachage week-end et semaine est autorisé.
Le nombre de passage en reconnaissance est limité à ***3 passages maximum****.*

7.4. Rappel extrait réglementation FFSA Rallye article 6.2

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.
Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :
 Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.
 Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
 Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

VEHICULES

 Véhicules de série,
 Pneus de série homologués route (tout pneu compétition est interdit),
 Autocollant avec la mention "Reconnaissance" et un numéro d'ordre (de préférence identique au numéro de course). Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances. La couleur du numéro devra être différente de celle utilisée pour le numéro de course.
 Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Road Book.
 En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.
 Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.
 Aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé.

EQUIPEMENTS

 Autorisation de 2 phares additionnels au maximum,
 Autorisation d'un appareil de mesure (trip master),
 Autorisation d'un lecteur de carte,
 Interdiction du casque et des écouteurs,
 Autres équipements additionnels interdits.
 La prise d'images vidéo par l'équipage au cours des reconnaissances est autorisée.
L'organisateur pourra fournir un DVD des épreuves spéciales lors de la publication de l'itinéraire.

CONTROLES

L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport spécifique ainsi que les fiches de contrôle des véhicules contrôlés devront être transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs et à l'Observateur. Des contrôles de vitesse pourront également être effectués sur le parcours des Epreuves Spéciales ou de liaison. La FFSA a la possibilité de diligenter des contrôles inopinés.

DUREE

Dans les rallyes nationaux et internationaux, la durée des reconnaissances est limitée à 4 jours (recommandé 2 jours) selon le règlement particulier. Dans les rallyes régionaux, la durée des reconnaissances est limitée à 2 jours selon le règlement particulier.

EQUIPAGES

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes. Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

PENALITES

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages (Championnat de France Rallyes Terre, voir article 6.2) ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :
 départ refusé,
 amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
 demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.
Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions

 1ère infraction, selon la gravité:
o 1 mn à 3 mn
o ou départ refusé
o ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.
 2ème infraction :
o interdiction de prendre le départ,
o demande de sanction à la FFSA
o amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné.
Les trois pénalités sont cumulées.
Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.
Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.
Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

8. MEDIAS

8.1. Contacts

Chargé des Relations avec les Médias Gilles GAILLARD et Olivier FOSSAT - Tél : 04 74 76 61 01 ou 04 74 76 61 72 – Email : contact@asa-esca.com

8.2. Procédure d'accréditation

Les demandes d'accréditations (annexe) doivent être directement adressées à l'ASA ESCA.

ASA ESCA PLASTICS VALLEE
34, rue Paradis – 01100 OYONNAX
Tél. 04.74.73.84.72 - Portable 06.76.29.20.62 - email : contact@asa-esca.com

1 - Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande. (avant la date indiquée ci-dessous)

2 - Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du media. (tamponnée par celle-ci)
3 - Les journalistes "free lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs).
4 - La signature de ce formulaire implique que **le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité** durant le Rallye. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
5 - L'organisateur délivrera au maximum une plaque "Presse" voiture et deux accréditifs par demande, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne. Exception à cette règle sera faite pour les équipes de télévision et de radio (**joindre à la demande la liste des personnes à accréditer** avec leurs fonctions respectives).
6 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. **Les demandes parvenues après le 4 mai ne seront pas prises en considération**.
7 - Les plaques "Presse" pour voitures et les laissez-passer seront distribués au Centre de presse du rallye : le Vendredi 11/05 et le Samedi 12/05 à Valexpo - Oyonnax.
8 - Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération, sans préavis.

****

Chasuble : Le port de la chasuble est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.

9. HOTELS

N'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme à Oyonnax – Rue Bichat au 04 74 77 94 46

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ESCA PLASTICS VALLEE OYONNAX

Les Hôteliers et Restaurateurs
vous réserveront le meilleur accueil
et des conditions particulières
Accordez-leur votre confiance !

D Nouvel Hôtel
H ★★ NN - 33 chambres - 50 lits
Centre ville, 150 m de la gare, 300 m de Valexpo, entièrement rénové, ascenceur, situation calme, insonorisé, **garage fermé** couvert.
31 rue René Nicod - 01100 Oyonnax
Tél. 04 74 77 28 11 - Fax. 04 74 77 03 71
Web www.nouvel-hotel.fr

E Buffard
HR ★★ NN - 28 chambres - 38 lits
Au coeur de la ville, dans une ambiance familiale confort et accueil vous attendent. terrasse.
Place de l'église - 01100 Oyonnax
Tél. 04 74 77 86 01 - Fax 04 74 73 77 68
Web www.hotel-buffard.com

F Bon Accueil
HR ★★ NN - 16 chambres - 17 lits
Auberge à la campagne, à 5 mn d'Oyonnax. cuisine familiale, terrasse.
Geilles - 01100 Oyonnax
Tél. 04 74 77 14 88 - Fax 04 74 77 59 66

3 T' Bone
Restaurant - Grill
Spécialités de viandes
Mariages, réceptions, cocktails, soirées privées
86 cours verdun - 01100 Oyonnax
Tél. 04 74 73 44 84 - Fax. 04 74 81 88 95

4 Le Terminus
Restaurant
Spécialités Méditerranéennes - Couscous - Cuisine traditionnelle Française. Ouvert 7/7j
6 place Vaillant Couturier - 01100 Oyonnax
Tél. 04 74 73 52 75
Fax. 04 74 73 94 73
Site : www.leterminus.fr
E-mail : contact@leterminus.fr

OYONNAX
capitale de la plastic vallée

A Central Parc Hôtel
HR ★★ NN - 53 chambres - 69 lits
Réception 24h / 24h, ouvert toute l'année, salle de séminaire, salon particulier, centre ville.
3 rue Bichat - 01100 Oyonnax
Tél. 04 74 73 90 15
Fax. 04 74 77 23 19

B Mélodie - Comédie
HR ★★ NN - 35 chambres - 50 lits
Hôtel récent, proximité du centre sportif, au calme, cuisine familiale.
Avenue Victor Hugo - BP 86
01116 Bellignat cedex - Oyonnax
Tél. hôtel 04 74 73 45 26
Tél. restaurant 04 74 73 45 25
Fax. 04 74 73 04 56
E-mail : hotel.melodie@wanadoo.fr

C Macretet
HR ★★ NN - 20 chambres - 31 lits
Vous accueille dans un cadre chaud et calme
17 rue Général de Gaulle - Marchon
01100 Oyonnax
Tél. 04 74 77 09 82 - Fax. 04 74 73 83 49

1 Toque Blanche
Restaurant gastronomique
Cuisine du terroir et vins régionaux
11 place de l'église St Léger
01100 Oyonnax
Tél. 04 74 73 42 63
Fax. 04 74 73 76 48

2 Alla Diavola
Restaurant - Pizzeria - Grill
Vous accueille dans un cadre chaud et calme
Centre La Licorne - Pizzas à emporter
46 rue René Nicod
01100 Oyonnax
Tél. 04 74 73 62 66
Fermé le Dimanche midi et le Lundi soir

10. LISTES DES INFORMATIONS ET SERVICES UTILES

Urgences :

LIBELLE	ADRESSES	TELEPHONES
POMPIERS	35, route de Marchon	18
HÔPITAL	1, rue de Veyziat	04 74 73 10 01
COMMISSARIAT DE POLICE	41, bd Louis Dupuy	04 74 77 47 33 - Urgences 17
POLICE MUNICIPALE	73b, rue Anatole France	04 74 81 35 35
MEDECIN DE GARDE	-	06 29 05 73 33
URGENCES SMUR	-	15
CENTRE ANTI-POISON	-	04 72 11 69 11
ORANGE	1 rue Montaigne	1013
GDF / DEPANNAGE SECURITE	-	08 10 43 30 01
EDF/DEPANNAGE SECURITE	-	08 10 33 30 01

Office de Tourisme d'Oyonnax et sa région Tél : 04 74 12 11 57
Site : http://www.hautbugey-tourisme.com

Mairie d'Oyonnax - 3 Avenue Jean Jaurès 01100 OYONNAX Tél. 04.74.77.00.06

Services techniques Oyonnax Tél. 04.74.81.27.27 Permanence Tél. 06.84.78.68.21

VALEXPO Place Georges POMPIDOU 01100 OYONNAX Tél. 04.74.77.35.96

Communauté Communes Oyonnax - 57 Rue René Nicod 01100 OYONNAX Tél. 04.74.81.23.70

Sous-Préfecture de Nantua - Rue du Collège 01130 NANTUA Tél. 04.74.75.20.66

Préfecture de l'Ain - 45 Ave Alsace Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE Tél. 04.74.32.30.00

Conseil Général de l'Ain - 45 Ave Alsace Lorraine 01000 BOURG Tél. 04.74.32.32.32

DDE 31 rue de Marchon 01100 OYONNAX Tél. 04.74.73.18.70

DDE HAUT BUGEY 20, av. Maréchal Leclerc 01200 Bellegarde Tél. 04 50 56 01 07

DDE Ain 23 rue Bourmayer 01000 Bourg-en-Bresse Tél. 04.74.45.62.37

Gare SNCF Place Vaillant Couturier 01100 Oyonnax Tél. : 36 35

Gardiennage
MJ SECURITE 131 rue Anatole France 01100 OYONNAX Tél. 04.74.77.28.04
AGS 49 rue Brillat Savarin 01100 OYONNAX Tél. 06 50 91 43 05

Location de voitures

AVIS	5 cours de Verdun 01100 OYONNAX	Tél. 04.74.77.29.10
EUROPCAR	1bis rue des Condamines 01100 OYONNAX	Tél. 04.74.77.12.71
HERTZ	Route de Saint Claude 01100 ARBENT	Tél. 04.74.73.27.65
RENAULT RENT	886 avenue Jean Coutty 01100 ARBENT	Tél. 04.74.73.27.66

Photocopies

DELTA BUREAUTIQUE - 82 cours de Verdun 01100 OYONNAX	Tél. 04 74.81.35.58
STRATEC - 41, rue Pascal 01100 OYONNAX	Tél. 04.74.77.37.26

Fournisseur de pneumatiques

ALAIN PNEU POINT S - 53 cours de Verdun 01100 OYONNAX	Tél. 04.74.73.51.88

Concessionnaires automobiles

AUDI	10 chemin de la Tuilerie 01100 ARBENT	Tél. 04.74.12.10.50
CITROEN	86 rue Castellion 01100 OYONNAX	Tél. 04.74.77.31.22
FIAT	1140 avenue Gén. Andréa 01100 ARBENT	Tél. 04.74.77.16.93
FORD	Route d'Arbent 01100 ARBENT	Tél. 04.74.73.84.83
NISSAN	1031 rue de l'Ange 01100 BELLIGNAT	Tél. 04.74.77.63.61
OPEL	53 rue Castellion 01100 OYONNAX	Tél. 04.74.77.26.96
PEUGEOT	Route de la Forge 01100 BELLIGNAT	Tél. 04.74.81.21.21
RENAULT	Route de Saint Claude	Tél. 04.74.73.27.67
VOLKSWAGEN	10 chemin de la Tuilerie 01100 ARBENT	Tél. 04.74.12.10.50